

"Du divers et de l'unique, des langues et de la laïcité, de l'école", dans Charles Mercier et Jean-Philippe Warren (dir.), *Identités religieuses et cohésion sociale, la France et le Québec à l'école de la diversité*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, p. 259-268.

Laïcité et École : qui sème de l'impensé récolte de l'impensable.

Au lendemain des attentats de janvier, l'Education Nationale a intensifié son plan « laïcité ». Après la *Charte de la laïcité* affichée dans tous les établissements depuis la rentrée scolaire de 2013, des « référents laïcité » ont été nommés dans chaque Rectorat et dans chaque Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) académique où l'on forme les enseignants et cadres éducatifs de demain. Pourtant, si la « valeur laïcité » est plébiscitée dans l'opinion française, si elle semble créer un remarquable consensus, observons qu'à l'Ecole elle reste une question sociale chaude, que ce consensus n'est que de façade, que la laïcité est l'objet de débats violents, de monologues étanches et sourds, et pour parodier Régis Debray (2002), de davantage d'incompétence que d'intelligence.

Jugeons plutôt. A Créteil début avril, des stagiaires contestent les enseignements de l'ESPE, considérés comme islamophobes ou racistes par certains ; d'autres refusent de suivre une visite organisée de longue date au mémorial de la Shoah ; des menaces sont proférées contre une formatrice et d'autres stagiaires souhaitant travailler plus avant l'histoire de la « laïcité à la française ». En Aquitaine fin avril, quelques formateurs s'en prennent violemment par pétition puis publiquement au référent laïcité qui organise une journée de formation où, audace suprême, est invité le Recteur de la mosquée de Bordeaux auprès de Latifa ibn Ziaten, un didacticien du Conseil de l'Europe et deux universitaires historiens du fait religieux et de la laïcité.

De ces quelques exemples surgissent des questions essentielles : serait-il impossible de former à la laïcité au lieu même où on doit la transmettre ? Plutôt que de résoudre les problèmes, l'immersion de force de la « valeur laïcité » dans l'Ecole ne les exacerberait-elle pas ?

Que fait l'Ecole de la laïcité ? Depuis 2002, un siècle après la loi de 1905, et sous les coups de boutoirs d'une religion musulmane trop visible, et donc perçue comme trop agressive dans une société de l'invisibilité et du silence religieux, l'Ecole est censée apprendre « le fait religieux ». Elle cesse de méconnaître la variation, l'altérité, la diversité de ses élèves. Elle doit ne plus apprendre la surdité et l'aveuglement aux signes du divers. Elle doit mener ce que Michel Leiris appelait la simple réalité de la « brutalité du fait » à être reconnue, donc connue, donc invitée dans l'Ecole. Mais pas pour y rester « brute », sinon pour la reconnaître et la reconstruire comme fait de civilisation, c'est-à-dire élément partagé.

Les enfants qui viennent à l'Ecole sont tels qu'ils sont, et non tels qu'ils devraient être. La « méthode Carré » universellement appliquée jusqu'en 1905 « aux sourds-muets, aux enfants de nos provinces patoisantes, aux jeunes indigènes de nos colonies, ainsi qu'aux élèves des classes de français à l'étranger » (A. Boyer, *Le français par l'image*, Paris, Delagrave, 1905) ne prend pas en compte ce que sont les enfants. Leur statut d'élève doit se

substituer à leur réalité d'enfants. Pas de bienveillance. Ils naissent à l'école selon le saint souhait de certains révolutionnaires du Club des Jacobins : « Nous ne laisserons aucun corps hétérogène dans la République » proclamait Garnier ; emparons-nous « de l'homme dès le berceau, et même avant la naissance, car l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la Patrie », s'enthousiasme à son tour Rabaut Saint-Etienne. Mais l'enfant abstrait n'existe pas, ou alors il est fondamentalement, radicalement abstrait, et ce dogme est tout sauf laïque. L'enfant a un contexte, une famille, des savoirs et des réalités d'enfants, ne seraient-ce que biologiques, et qui couvrent par ailleurs 87% de son temps tandis que le temps scolaire compose 13% de sa vie. Le professeur peut enseigner à des élèves abstraits (en fait, pas longtemps : la réalité des enfants va rappeler le professeur à sa réalité *d'apprenant*), mais l'enfant, lui, n'apprend que depuis ce qu'il est.

En retour, et simultanément, le statut d'élève libère l'enfant de ce qu'il est hors Ecole. De ses pesanteurs et de ses soucis familiaux, sociaux, sociétaux. L'élève peut apprendre car il peut prendre distance par rapport à ce qu'il ne sait pas, sait, ou *croit* savoir. Le domaine de l'Ecole est ainsi le lieu laïque où l'élève est libéré de ses savoirs naïfs et où il peut construire, toujours en commun, un savoir savant qui est lui aussi l'état commun d'une question commune.

C'est dans cette altérité continue que l'Ecole laïque respecte toutes les croyances, et fonde les éléments d'une République indivisible. En reconnaissant qu'il y a de l'altérité dans toute nation, toute communauté de pensée, toute cité, tout lieu scolaire, et toute personne finalement. En reconnaissant qu'il y a un enfant en chaque élève, et que la bienveillance est nécessaire pour l'accueillir. Et qu'il y a un élève en chaque enfant : et que l'autorité du maître, de la loi supérieure, est nécessaire pour le construire. En reconnaissant enfin avec Jaurès que l'Ecole, à l'instar de tout professeur, n'enseigne pas ce qu'il veut, ce qu'il sait ou croit savoir : « on n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est. J'accepte une parole qui a été dite tout à l'heure, c'est que l'éducation est, en un sens, une génération. »

Ne pas penser l'altérité dans l'indivisible, rendre invisible ce qui est constitutif, c'est créer de l'impensé. Créer de l'impensé mène à l'impensable : le pouvoir des forces de l'ignorance sur le monde réel et symbolique qui est le nôtre. Ne demandons pas tout à l'Ecole, mais donnons-lui de tout pouvoir instruire, pour tous.